

Que faire avec un M1...

Par **Rosso**, le **09/09/2009** à **12:28**

Je suis actuellement en M1 droit notarial à Nancy et je commence à me poser plusieurs questions relatives au passage entre M1 et M2 et je pense ne pas être le seul dans ce cas. En effet l'année de M1 est, je le pense, la plus importante car c'est en grande partie elle qui conditionne le passage ou non en M2 et donc cette année peut limiter nos choix et nous fermer des portes.

Comme beaucoup j'envisage d'intégrer le M2 Notariat de Nancy mais les places sont limitées et donc la concurrence est rude. Je réfléchis donc à une "voie de secours" au cas où je ne serais pas retenu pour le M2 Notariat. Je pense donc passer le concours du CFPN mais il faut bien s'inscrire dans d'autres M2 afin d'en avoir un. Sachant que je désire faire un M2 professionnel et non pas recherche il reste le choix du M2 contentieux et du M2 droit de l'entreprise médical. A quels métiers débouchent ces deux masters ? Y a-t'il d'autres M2 accessibles avec un dossier raisonnable (le DJCE semble donc à proscrire car la sélection est aussi délicate que celle du notariat) ? Y-a-t'il des M2 immobilier ou M2 bancaire intéressant à Nancy ? Je sais par exemple qu'il y a la possibilité d'entrée à l'IUP finance mais est-ce vraiment envisageable avec un M1 en droit ?

J'aimerais donc avoir des témoignages et des avis sur ce fameux passage de M1 à M2 que je redoute tant.

Merci à tous. Image not found or type unknown

Par **mathou**, le **09/09/2009** à **13:10**

Salut Rosso, ça faisait un moment Image not found or type unknown

Tu as dû regarder dans les autres sections de la partie Orientation, mais dans le doute j'en reparle : le notariat va mal en ce moment et ça risque de durer encore un bout de temps, j'en discutais avec notre notaire il y a quelques jours encore. Donc je pense qu'au-delà de la profession notariale, c'est bon envisager des professions de secours aussi.

Concernant le notariat, beaucoup candidatent dans toutes les facs proposant le diplôme, en espérant être pris quelque part. Les critères de sélections étant différents, tu as peut-être une chance dans l'une des facs qui ça ne fonctionne pas à Nancy.

Le CFPN est aussi une option. Je connais même un notaire qui a eu d'abord un M2 de droit médical avant de passer l'examen d'entrée.

Mais bon, faut savoir qu'en DSN et pendant le stage du CFPN, il y a très très peu de stages disponibles depuis deux ans, et ça continue.

Maintenant, sur les troisièmes cycles, tu ne devrais pas te focaliser que sur les M2 pro : ce

sont les plus demandés. Deux de mes amis ont fait comme moi un M2 DPG recherche qui leur a permis de bien réviser toute l'année et de réussir en douceur l'examen d'entrée du CFPN, ça peut être une solution - d'autant que le programme te fait revoir l'ensemble du droit. Bon après je prêche pour ma paroisse, mais avec ce M2 les sujets du grand O étaient franchement simples à traiter.

Le M2 contentieux est réputé recruter assez facilement et avoir une capacité d'effectifs assez nombreuse, mais tu verras plus de la procédure que du fond. Il est surtout destiné à ceux qui se lancent dans le CFRPA, les assurances...

Le M2 médical est très spécialisé, faut voir ensuite si tu veux passer des concours ou si tu accroches à la matière, mais en gros ça débouche souvent sur des métiers en relation avec les expertises ou la direction des affaires médicales.

Tu peux tenter le DJCE, il y a un certain nombre de notaires qui l'ont passé. Et qui ne tente rien n'a rien.

Pour l'immobilier ou le bancaire, je sais qu'il existe des licences professionnelles. En tout cas pour le bancaire woodgecko pourrait peut-être mieux te renseigner.

Par **Rosso**, le **14/09/2009** à **16:21**

Merci pour toutes ces remarques. En cette période tous les avis sont bons à prendre car il est difficile de trouver une voie qui recrute et qui offre des débouchés intéressants et vu qu'on ne peut penser à toutes les solutions envisageables...

Par **Moi2**, le **14/11/2009** à **14:16**

Bonjours Rosso,

J'ai lu ton message et notamment [quote:2ptd4qt3]En effet l'année de M1 est, je le pense, la plus importante car c'est en grande partie elle qui conditionne le passage ou non en M2 et donc cette année peut limiter nos choix et nous fermer des portes.[/quote:2ptd4qt3]

Selon mes chargés de TD, ce sont les premières années qui compte, surtout L1 et L2, parce que qu'après, en M1 notamment, les dossiers se valent. Le discours me paraît discutable mais pourquoi. Je viens solliciter ton avis ainsi que celui d'autres internautes s'ils passent par ici, qu'en est-il réellement ? Merci à toi, et bon courage dans ton projet de poursuite d'étude.

Par **sabine**, le **14/11/2009** à **14:50**

Je répondrais que le M2 c'est la loterie! Bien entendu si t'as eu mention TB tous les ans et que t'as une expérience professionnelle de folie tu n'as pas d'inquiétude à avoir mais ce genre

de cas est rare!

Déjà tout dépend de la spécialité que tu veux faire. Il est nettement plus difficile d'entrer en

M2 droit des affaires qu'en M2 philosophie du droit Image not found for selection La sélection dépend également de la personnalité du responsable...

Après concernant le fait que ce sont les 1ères années qui sont prises en compte je ne pense pas vraiment mais bon, la sélection se fait sans le 2nd semestre de M1 le plus souvent! Donc il ne faut pas se dire "si je cartonne mon M1 c'est bon!".

Par **juliette**, le **14/11/2009** à **16:09**

Salut

pour les passages en m2 on nous a dit ce qui comptait:

- les notes de L3 et M1
- les stages juridiques
- les options choisis
- dans une moindre mesure la lettre de motivation (on est en effet pas sûre qu'elle soit faite par le candidat)
- et pour certain master: l'entretien oral (certains profs y posent d'ailleurs des questions de cours)

Je tiens cela de plusieurs directeurs de master.